

## **NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

### TABLE DES MATIERES

1	SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2024.....	2
2	LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024.....	3
2.1	CONTEXTE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024 .....	3
2.2	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 – présentation détaillée .....	5
2.2.1	VUE D’ENSEMBLE ET REPARTITION.....	5
2.2.2	LES RECETTES DE FISCALITE : 22,2 M€ .....	7
2.2.3	LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 2,4 M€.....	8
2.2.4	LES PRODUITS DE SERVICES, REDEVANCES ET CONCESSIONS : 2,3 M€.....	9
2.2.4	LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 0,2 M€ .....	10
2.2.5	LES ATTENUATIONS DE CHARGES : 0,2 M€.....	10
2.3	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – présentation détaillée .....	11
2.3.1.	VUE D’ENSEMBLE ET REPARTITION.....	11
2.3.2.	LES DEPENSES DE PERSONNEL : 15,1 M€ .....	13
2.3.3.	LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : 6M€.....	14
2.3.4.	LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE: 5,6 M€ .....	15
2.3.5.	LES ATTENUATIONS DE PRODUITS: 309 000€ .....	16
2.3.6.	LES INTERETS DE LA DETTE : 45 000€.....	16
2.3.7.	LES CHARGES EXCEPTIONNELLES : 50 000€ .....	16
2.3.8.	LES DEPENSES D’ORDRE : 1,2 M€.....	16
3	LE BUDGET D’INVESTISSEMENT 2024 .....	17
3.1	LES RECETTES D’INVESTISSEMENT – présentation détaillée.....	17
3.1.1	VUE D’ENSEMBLE .....	17
3.1.2	LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS : 1,4 M€ .....	18
3.1.3	LES SUBVENTIONS D’INVESTISSEMENT : 4,1 M€ .....	18
3.1.4	LES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES : 1,2M€ .....	19
3.1.5	LES EMPRUNTS : 1,6M€.....	19
3.2	LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT – présentation détaillée.....	20
3.2.1	VUE D’ENSEMBLE ET REPARTITION.....	20
3.2.2	LES APCP : 1M€.....	21
3.2.3.	LES AUTRES DEPENSES D’EQUIPEMENT : 3,8 M€.....	22
3.2.3	LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE : 0,2M€.....	22

# 1 SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET PRIMITIF 2024 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2 024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 055 816,57
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 172 913,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	309 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 653 058,14
	<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>27 190 787,71</b>
66	CHARGES FINANCIERES	45 083,47
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000,00
68	PROVISION	
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 285 871,18</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	899 707,46
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	300 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 199 707,46</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 485 578,64</b>
002	RESULTAT ANTICIPE DE FONCTIONNEMENT	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 485 578,64</b>

BUDGET PRIMITIF 2024 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2 024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	279 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 347 678,28
73	IMPOTS ET TAXES	21 918 193,00
731	FISCALITE LOCALES	349 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 456 054,99
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	201 517,97
	<b>TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>27 551 444,24</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 553 444,24</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 553 444,24</b>
002	RESULTAT ANTICIPE D'INVESTISSEMENT	932 134,40
	<b>TOTAL RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 485 578,64</b>

BUDGET PRIMITIF 2024 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2 024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	207 133,98
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	329 151,73
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 133 754,58
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	155 312,01
	APCP	1 075 347,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>4 900 699,30</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	258 192,06
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 567,50
	<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>262 759,56</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 163 458,86</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 163 458,86</b>
001	RESULTAT ANTICIPE D'INVESTISSEMENT	4 165 154,58
	<b>TOTAL DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 328 613,44</b>

BUDGET PRIMITIF 2024 - RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAP	LIBELLE CHAPITRE	2 024
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 151 568,88
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES <sup>(1)</sup>	1 686 693,75
	<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>5 838 262,63</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	581 217,46
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 229 425,89
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	480 000,00
	<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>2 290 643,35</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 128 905,98</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	899 707,46
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 199 707,46</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 328 613,44</b>
001	RESULTAT ANTICIPE D'INVESTISSEMENT	0,00
	<b>TOTAL RECETTE CUMULEES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 328 613,44</b>

Les comptes non valorisés ont été retirés des tableaux de synthèse

<sup>(1)</sup> sauf 165, 166 et 16449

Pour l'exercice 2024, le budget est équilibré en dépenses et en recettes dont les montants sont arrêtés à :

- ✓ **28,4 M€** pour la section de **fonctionnement**
- ✓ **9,3 M€** pour la section d'**investissement**

**L'équilibre réel, ou « petit équilibre », est également respecté** car le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement (0,9 M€), ajouté aux recettes propres de cette section (à l'exclusion du produit des emprunts) et aux dotations des comptes d'amortissement et de provisions, est suffisant pour **couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir en 2024** (0,25 M€)

## EQUILIBRE REEL ou PETIT EQUILIBRE

DEPENSES DEVANT ETRE COUVERTES PAR DES RESSOURCES PROPRES	258 192,06
RECETTES D'INVESTISSEMENT COMPOSANT LES RESSOURCES PROPRES	485 000,00
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT	899 707,46
<b>TOTAL</b> (si > ou = 0 équilibre respecté)	<b>1 126 515,40</b>

## 2 LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

---

### 2.1 CONTEXTE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

Le budget 2024 est la résultante des deux derniers exercices budgétaires soumis à une pression inflationniste qui a impacté tous les postes de dépenses. En parallèle les recettes de fonctionnement subissent, elles aussi, des diminutions marquées par la baisse des dotations et des produits des services.

Entre 2022 et 2023, en sortie de crise sanitaire et économique, la Ville de Saint-Maurice a fait le choix de préserver la qualité du service public et le pouvoir d'achat local en faisant appel à l'excédent de fonctionnement capitalisé à la fois pour éviter d'actionner le levier fiscal, d'aligner les produits des services sur l'inflation ou encore de diminuer le niveau des services.

Cette année, il convient à la Ville de restaurer ses taux d'épargnes et de dégager des marges de manœuvre suffisantes sil elle souhaite poursuivre le même niveau de service offert aux habitants tout en poursuivant ses investissements ambitieux. A ce stade, Il est intéressant de noter que les dépenses de fonctionnement par habitant sont, pour les communes de la même strate supérieures, alors même que la pression fiscale est une des plus basse du département.

Aussi, plusieurs leviers seront donc concomitamment actionnés cette année, à savoir :

- 1) La maîtrise des dépenses de gestion courante et plus particulièrement du chapitre 011
- 2) Une diminution des charges de personnel
- 3) Le recours au levier fiscal
- 4) Le recours à l'emprunt

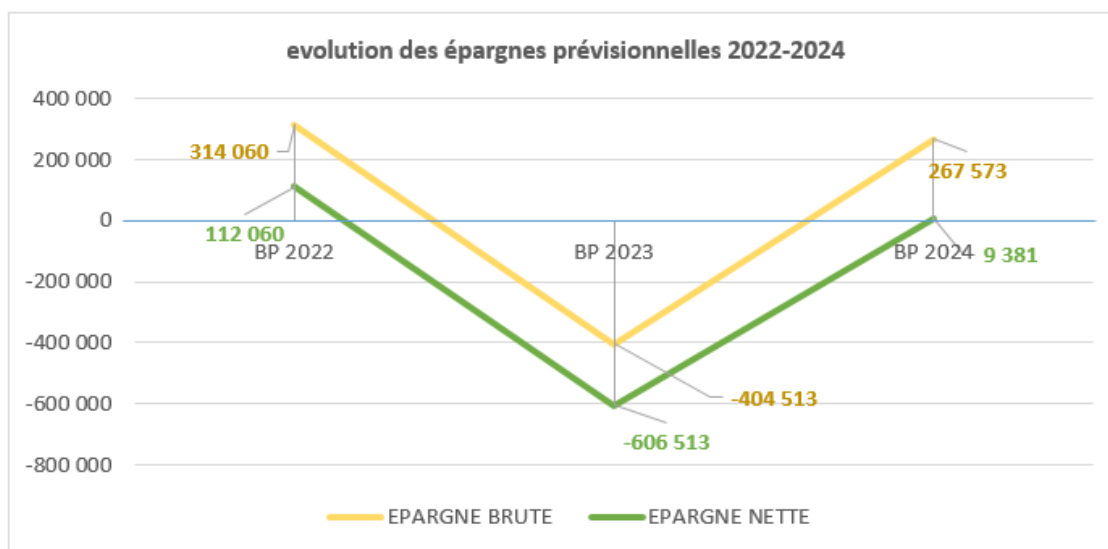
L'année 2024 va également supporter des dépenses dites exceptionnelles dont le budget 2025 sera affranchi :

- Le versement de la prime du pouvoir d'achat aux agents territoriaux
- Le versement des indemnités aux trois groupements ayant concourus pour la renaissance du Capitole
- Des régularisations comptables

Pour autant le contexte de déficit national et les récentes déclarations sur les éventuelles contributions des collectivités territoriales au déficit public ont conduit à construire une prospective prudentielle.

La section de fonctionnement retrouve donc des marges de manœuvre, confirmées par la restauration des épargnes permettant d'assurer le financement partiel de la section d'investissement.

	BP 2022	BP 2023	BP 2024
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 372 794	25 939 163	27 553 444
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 058 734	26 343 676	27 285 871
<b>RESULTAT REEL DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>314 060</b>	<b>-404 513</b>	<b>267 573</b>
INTERETS DE LA DETTE	20 000	21 000	45 083
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>334 060</b>	<b>-383 513</b>	<b>312 657</b>
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>314 060</b>	<b>-404 513</b>	<b>267 573</b>
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	202 000	202 000	258 192
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>112 060</b>	<b>-606 513</b>	<b>9 381</b>



## 2.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 – PRESENTATION DETAILLEE

### 2.2.1 VUE D'ENSEMBLE ET REPARTITION

Hors résultat reporté de 0,93M€, les recettes réelles augmentent de 6%, soit +1,46M€ malgré une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des produits des services.

Pour 2024, la baisse apparente des recettes de fonctionnement est due principalement à la diminution du résultat reporté.

La structure des recettes de fonctionnement en 2024 change afin de permettre à la Ville de retrouver des marges de manœuvre : la Ville ne s'appuie plus sur ses réserves mais dégage, pour l'exercice concerné, des recettes réelles.

Cependant, le contexte économique fragile et les diverses mesures gouvernementales annoncées par le gouvernement obligent, pour 2024, à évaluer ces recettes avec prudence.

#### BUDGET PRIMITIF - EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022-2024 (en M€)

	2022	2023	2024
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25,37	25,94	27,55
variation		2%	6%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,16	0,16	0,00
variation		0%	-100%
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>25,53</b>	<b>26,09</b>	<b>27,55</b>
variation		2%	6%
RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE <sup>(1)</sup>	5,44	4,97	0,93
variation		-9%	-81%
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30,97</b>	<b>31,06</b>	<b>28,49</b>
variation		0%	-8%

<sup>(1)</sup> résultat anticipé corrigé lors du BS à 3,58M€

#### BUDGET PRIMITIF - Recettes de Fonctionnement

Chapitre	2022	2023	2024	variation 2023/2024	en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	392 370,00	250 589,00	279 000,00	▲ 28 411,00	11,34%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 761 000,00	3 014 900,00	2 347 678,28	▼ -667 221,72	-22,13%
73 IMPOTS ET TAXES	18 905 202,00	19 397 717,00	21 918 193,00	▲ 2 520 476,00	12,99%
731 FISCALITE LOCALES	260 000,00	265 939,00	349 000,00	▲ 83 061,00	31,23%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 633 818,00	2 764 018,00	2 456 054,99	▼ -307 963,01	-11,14%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	70 404,00	246 000,00	201 517,97	▼ -44 482,03	-18,08%
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE GESTION COURANTE</b>	<b>25 022 794,00</b>	<b>25 939 163,00</b>	<b>27 551 444,24</b>	<b>▲ 1 612 281,24</b>	<b>6,22%</b>
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	▲ 0,00	-
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	350 000,00	0,00	2 000,00	▲ 2 000,00	-
	0,00	0,00	0,00	▲ 0,00	-
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 372 794,00</b>	<b>25 939 163,00</b>	<b>27 553 444,24</b>	<b>▲ 1 614 281,24</b>	<b>6,22%</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	155 000,00	155 000,00	0,00	▼ -155 000,00	-100,00%
	0,00	0,00	0,00	▲ 0,00	-
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>155 000,00</b>	<b>155 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>▼ -155 000,00</b>	<b>-100,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 527 794,00</b>	<b>26 094 163,00</b>	<b>27 553 444,24</b>	<b>▲ 1 459 281,24</b>	<b>5,59%</b>
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	5 443 451,07	4 965 512,28	932 134,40	▼ -4 033 377,88	-81,23%
<b>TOTAL RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 971 245,07</b>	<b>31 059 675,28</b>	<b>28 485 578,64</b>	<b>▼ -2 574 096,64</b>	<b>-8,29%</b>

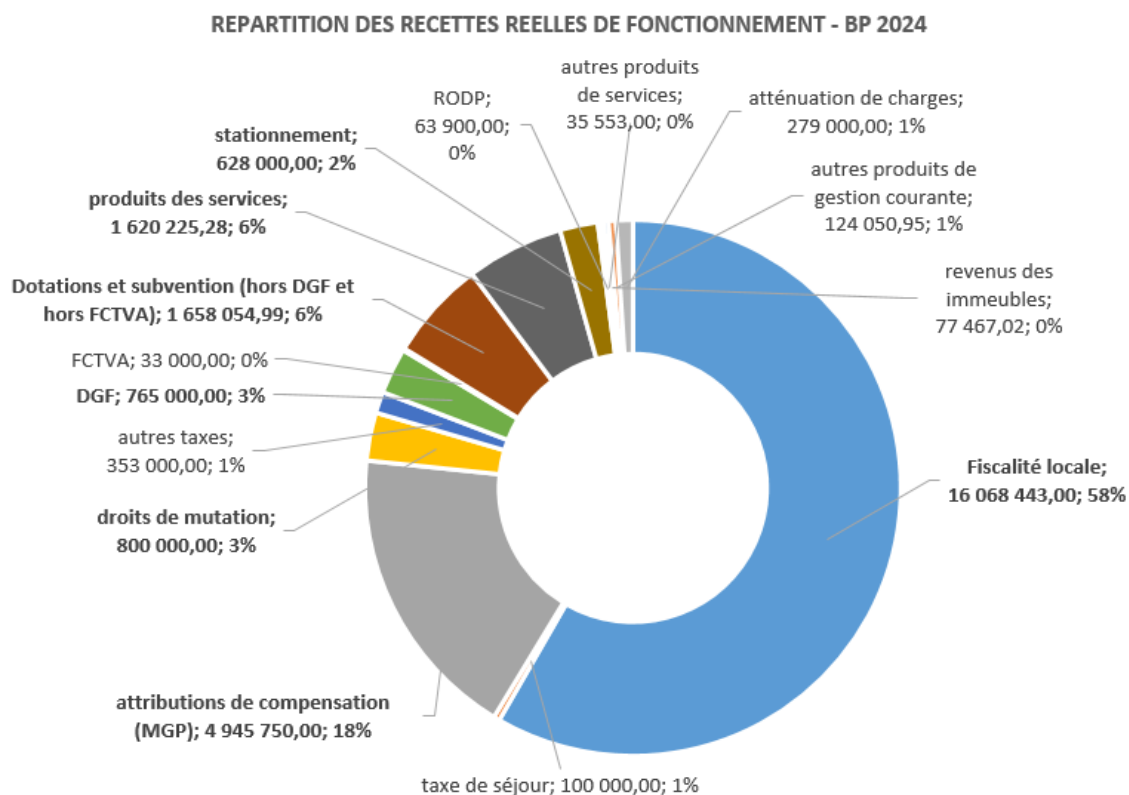
En 2024, les principales recettes sont :

- Les produits de la fiscalité qui représentent les 58% des recettes réelles de fonctionnement (16M€)
- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris : 4,9M€ (18% des RRF)

Viennent ensuite :

- Les dotations et subventions (hors DGF et FCTVA) : 1,65M€ (6% des RRF)
- Les produits des services : 1,62M€ (6% des RRF)
- La DGF pour 0,76M€ (3% des RRF)
- Le stationnement payant pour 0,62M€ (2% des RRF)

Les autres recettes représentent 7% des recettes réelles de fonctionnement.



## 2.2.2 LES RECETTES DE FISCALITE : 22,2 M€

### ▪ LA FISCALITE LOCALE : 16 M€

En trente ans, la Ville de Saint-Maurice n'a modifié ses taux d'imposition qu'une seule fois en 2015.

En 2023 :

- Son taux de TFPB fait parti des plus bas du département et se situe plus de 8 points sous la moyenne nationale (39,42% - source : direction générale des Finances Publiques – février 2024)
- La fiscalité locale a bénéficié du dynamisme des bases grâce une revalorisation des bases locatives de 7,1% indexée sur l'inflation de novembre 2022.

Cependant, pour 2024, la revalorisation des bases locatives ne sera pas aussi dynamique : il est attendu une revalorisation de 3,8% selon l'ICPH de novembre 2023. La restauration des recettes réelles de fonctionnement, dans un contexte de baisse des dotations et des subventions, a donc conduit la Ville à réviser sa politique fiscale. Ainsi, une augmentation de 5,62 points du taux de Taxe Foncière sur les Propriété Bâties (TFPB) et du taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) permettent à la Ville d'obtenir un produit supplémentaire de 2,4M€ par rapport au produit attendu.

#### IMPACT DE L'AUGMENTATION DU TAUX DE TFPB et de THRS en 2024

	TFPB	THRS	TOTAL
Bases fiscales	31 428 000	2 410 000	
taux actuel	31,20%	21,45%	
Produit attendu	9 805 536	516 945	
Produit du CoCo* (1,34565) - uniquement pour la TFPB	3 389 284	0	
<b>PRODUIT TFPB TOTAL sans augmentation du taux</b>	<b>13 194 820</b>	<b>516 945</b>	<b>13 711 765</b>
écart (en points) avec le Taux TFPB des communes de même strate (39,42%)	-8	-	
<b>AUGMENTATION (en point)</b>	<b>5,62</b>	<b>5,62</b>	
nouveau taux	36,82%	25,31%	
Produit	11 570 532	609 995	
Produit du CoCo (1,34565)	3 999 355	0	
<b>PRODUIT TOTAL avec augmentation du taux</b>	<b>15 569 887</b>	<b>609 995</b>	<b>16 179 882</b>
écart (en points) avec le Taux TFPB des communes de même strate (39,42%)	-3	-	
<b>PRODUIT SUPPLEMENTAIRE ATTENDU</b>	<b>2 375 068</b>	<b>93 050</b>	<b>2 468 118</b>

\*Coco : coefficient correcteur (compensation de la suppression de la TH)

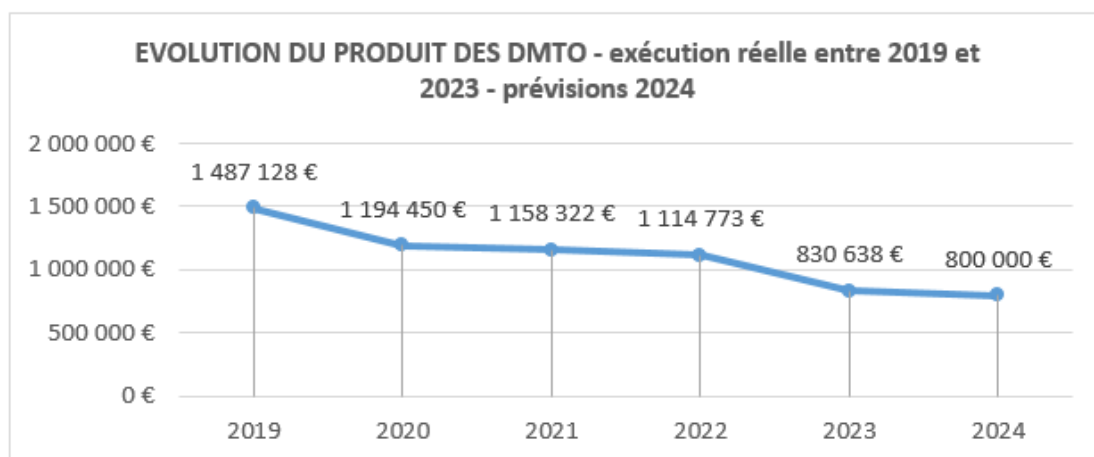
Sous l'effet des revalorisations, la fiscalité locale passe de 13M€ en 2023 à 16M€ en 2024. Elle représente un peu plus de la moitié des recettes de fonctionnement (58%).

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, seul le levier de la TFPB peut être actionné.

- **LES AUTRES IMPOTS ET TAXES : la fiscalité indirecte et la fiscalité transférée : 6,2M€**

Attendus pour **6,2 M€**, les **produits de la fiscalité indirecte** ont plusieurs composantes dont l'évolution n'est pas homogène :

- L'**attribution de compensation** versée par la Métropole du Grand Paris, dont le montant est aujourd'hui figé à **4,9 M€** depuis 2015, soit un manque à gagner annuel de 700k€, équivalent à près de 5% d'augmentation de la TFPB
- La **taxe de séjour** attendue à **100 000€** grâce à l'effet « jeux olympiques » et la reprise d'activité de City Résidence.
- Très volatiles et fortement exposés à la conjoncture économique, les **droits de mutation** (DMTO) ont été évalués avec prudence. Pour rappel, la commune a perdu 44% des produits de DMTO entre 2019 et 2023. Pour 2024 ; ces derniers sont attendus à **0,8M€**, soit **-300 000€** par rapport à l'exercice 2023.



- Les **autres taxes** telles que la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), les droits de voirie...sont attendues à **353 000€**, soit une hausse de +84 000€ par rapport à 2023.

### 2.2.3 LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 2,4 M€

- **LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) : 765 000€**

Il y a dix ans, la DGF représentait 12% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville. Depuis, elle a connu une lente et constante érosion d'un montant cumulé de 1,6M€, soit l'équivalent de 13% d'augmentation de TFPB. Pour 2024, elle va connaître un nouvel écrêtement. Son produit est attendu à 765 000€, soit 135 000€ de moins qu'en 2023 (-15%).

EVOLUTION DE LA DGF SUR 10 ANS et PART DE LA DGF DANS LES RECETTE RELLES DE FONCTIONNEMENT											
année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF (en valeur)	2 379 019 €	1 999 446 €	1 589 564 €	1 311 335 €	1 203 569 €	1 088 926 €	995 270 €	913 528 €	821 371 €	859 329 €	765 000 €
RRF (en valeur)*	19 809 100 €	22 158 642 €	25 606 507 €	24 175 504 €	24 075 985 €	29 437 639 €	24 242 388 €	24 286 852 €	24 723 232 €	27 148 752 €	27 553 444 €
PART DGF DANS LES RRF	12%	9%	6%	5%	5%	4%	4%	4%	3%	3%	3%

\*RF-chap 042-résultat reporté (002)

Pour apprécier les montants de cette dernière, il est intéressant de rapporter son montant au nombre d'habitants (population DGF et non population INSEE). Pour 2024, elle est attendue à 51€/habitant, soit une baisse de 7€/habitant entre 2023 et 2024.

#### ▪ LES AUTRES DOTATIONS : 1,7 M€

- Le FCTVA est attendu à 33 000€, soit une baisse de 34%. Son montant a été calculé à partir des extractions des opérations sur comptes éligibles.
- Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales diminuent fortement en 2024, conséquence de la fermeture temporaire pour travaux de la crèche Delacroix et de plusieurs berceaux en raison des difficultés de recrutement de personnels qualifiés dans le secteur de la petite enfance. Il est attendu des produits de 1,1M€ contre 1,3M€ en 2023. La réouverture de la crèche Delacroix en septembre 2024 permettra de retrouver un niveau de subventions plus élevé en 2025.
- Les autres dotations et subventions telles que la Dotation Globale de décentralisation (DGD), la dotation de recensement... restent stables pour 2024 (attendues à 36 893.27€)

En total, pour l'exercice 2024, le chapitre 74 connaît une baisse importante de 300 000€ (11% par rapport à l'exercice 2023). Si la DGF est plutôt attendue à la baisse dans les années à venir, les dotations et subventions devraient toutefois se rétablir à compter de l'exercice 2025.

#### 2.2.4. LES PRODUITS DE SERVICES, REDEVANCES ET CONCESSIONS : 2,3 M€

#### ▪ LES PRODUITS DES SERVICES : 1,6 M€

##### REDEVANCE ET DROITS

REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE :	2022	2023	2024
7062 CULTUREL	108 500	128 100	120 725
70631 SPORTIF	83 000	65 000	40 000
70632 LOISIRS	25 000	40 000	30 000
7066 SOCIAL	730 000	936 000	684 500
7067 PERISCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT	699 500	702 300	642 000
70388 AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	0	134 000	103 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 646 000</b>	<b>2 005 400</b>	<b>1 620 225</b>

Attendus à 2M€ en 2023, ils ont été finalement de 1,8M€ dont 100 000€ de produits appelés sur exercices antérieurs.

Pour l'exercice 2024, ils ont donc été évalués en tenant compte de ces éléments et d'une baisse constatée de fréquentation des centres de loisirs et des temps périscolaires. Il est donc attendu une baisse de 400 000€ des produits des services dont le niveau sera plus proche de l'exercice 2022, soit 1,6M€.

- **LES PRODUITS DE STATIONNEMENT : 628 000€**

Ces produits correspondent aux recettes générées par le stationnement payant en voirie délégué à EFFIA STATIONNEMENT. Légèrement moins élevé qu'attendu en 2023, les recettes sont ramenées à une estimation basse en 2024 sur la base du nouveau contrat de délégation de service public en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril. En effet, la Ville percevra désormais 40% des recettes de voirie au lieu de 29%.

- **LES REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : 63 900€**

Très volatiles, ces recettes doivent être évaluées avec une très grande prudence. Prévues pour 115 000€ en 2023, l'annulation et le report de chantiers, n'ont pas permis à la Ville que de recouvrer 42 000€.

Pour 2024, il a donc été prévu un montant de recettes de 63 900€, ce qui représente une baisse de 51 000€ (-44%) par rapport aux prévision 2023.

Les autres produits sont attendus à un niveau légèrement inférieur. Au total, la baisse du chapitre 70 est de 667 221.72€ entre 2023 et 2024, soit -22%.

#### **2.2.4 LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 0,2 M€**

Elles sont essentiellement composées du revenu des immeubles (location de salles, loyers...) attendues à 77 k€ et des redevances des fermiers et divers produits.

Les recettes du chapitre 75 sont attendues à 201 517.97€. Elles ont été évaluées également avec prudence sur étude de l'exécution des deux derniers exercices et à partir des contrats de locations engagés. Elles diminuent donc de 18% par rapport à 2023, soit – 44k€.

#### **2.2.5 LES ATTENUATIONS DE CHARGES : 0,2 M€**

Il s'agit des indemnités journalières et de divers remboursements perçus par la collectivité. Elles sont attendues en légère hausse par rapport à 2023 pour un montant total 279k€.

## 2.3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

### 2.3.1. VUE D'ENSEMBLE ET REPARTITION

Hors dépenses d'ordre, les dépenses réelles augmentent de 4%, soit 1,56M€. Les charges à caractère général portent cette année à la fois le coût galopant des fluides ainsi que la revalorisation de toutes les clauses financières des contrats de prestations de service, de fournitures tels que les marchés de restauration ou encore de maintenance de bâtiments.

Pour autant un travail d'analyse de tous les postes de dépenses ont conduit à diminuer de près de 10% tous les postes considérés comme non obligatoires, tels que les fêtes et cérémonies, les fournitures administratives, les études et recherches. En parallèle va être reconduit dans le courant de l'année 2024 un travail de renégociation de tous les contrats afin d'optimiser la dépense.

Les charges de personnel portent cette année à la fois le versement de la prime du pouvoir d'achat, mesure essentielle à destination des agents territoriaux et la revalorisation en année plein du point d'indice. Pour autant, il a été nécessaire de maîtriser la part de ce poste budgétaire dans les dépenses réelles de fonctionnement en actant des mesures temporaires telles que le gel de certains postes budgétaires ou encore la diminution des heures supplémentaires.

Les autres charges de gestion courantes sont en réelle augmentation cette année sous l'effet des indemnités versées aux trois groupements ayant candidaté pour le programme mixte cinéma-immobilier le Capitole.

Pour 2024, la baisse des charges de fonctionnement est essentiellement due à la diminution des dépenses d'ordre passant de 4,72M€ en 2023 à 1,20M€ en 2024.

Enfin, l'autofinancement dégagé (dépenses d'ordre) n'est pas du seul fait d'un report d'exercice antérieur mais bien la conséquence de marges de manœuvre retrouvées à la section de fonctionnement

#### BUDGET PRIMITIF - EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022-2024 (en M€)

	2022	2023	2024
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25,06	26,34	27,29
variation		5%	4%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5,91	4,72	1,20
variation		-20%	-75%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>30,97</b>	<b>31,06</b>	<b>28,49</b>
variation		0%	-8%
RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00	0,00	0,00
variation		-	-
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30,97</b>	<b>31,06</b>	<b>28,49</b>
variation		0%	-8%

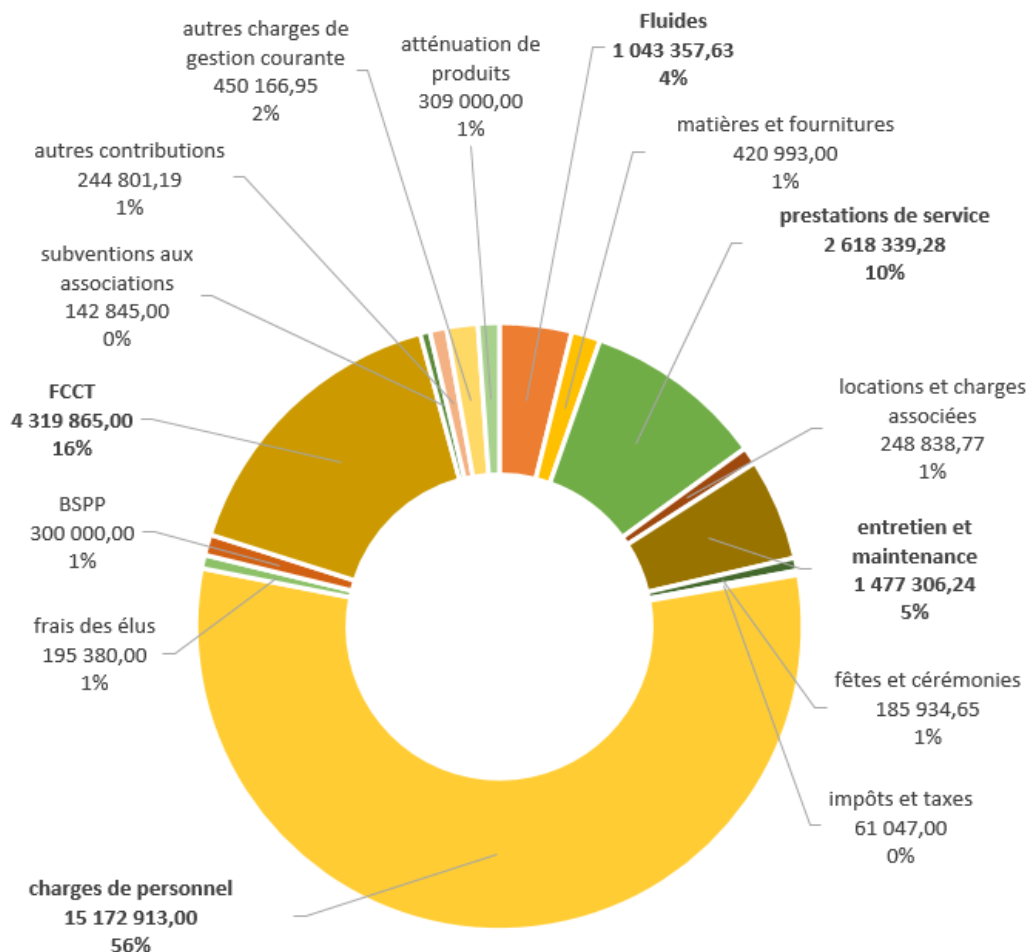
**BUDGET PRIMITIF - Dépenses de Fonctionnement**

Chapitre	2022	2023	2024	variation 2023/2024	en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 079 412,07	5 709 683,01	6 055 816,57	▲ 346 133,56	6%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 766 200,00	15 085 379,00	15 172 913,00	▲ 87 534,00	1%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	322 000,00	322 000,00	309 000,00	▼ -13 000,00	-4%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 866 122,00	5 179 614,00	5 653 058,14	▲ 473 444,14	9%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>25 033 734,07</b>	<b>26 296 676,01</b>	<b>27 190 787,71</b>	<b>▲ 894 111,70</b>	<b>3%</b>
66 CHARGES FINANCIERES	20 000,00	21 000,00	45 083,47	▲ 24 083,47	115%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	0,00	50 000,00	▲ 50 000,00	-
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00	26 000,00	0,00	▼ -26 000,00	-100%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 058 734,07</b>	<b>26 343 676,01</b>	<b>27 285 871,18</b>	<b>▲ 942 195,17</b>	<b>4%</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	644 500,00	600 000,00	899 707,46	▲ 299 707,46	50%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 268 011,00	4 115 999,27	300 000,00	▼ -3 815 999,27	-93%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 912 511,00</b>	<b>4 715 999,27</b>	<b>1 199 707,46</b>	<b>▼ -3 516 291,81</b>	<b>-75%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 971 245,07</b>	<b>31 059 675,28</b>	<b>28 485 578,64</b>	<b>▼ -2 574 096,64</b>	<b>-8%</b>
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	▲ 0,00	-
<b>TOTAL DEPENSES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 971 245,07</b>	<b>31 059 675,28</b>	<b>28 485 578,64</b>	<b>▼ -2 574 096,64</b>	<b>-8%</b>

En 2024, les principales dépenses sont les charges de personnel de 15,1M€, représentant 56% des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) : 4,3M€, soit 16% des DRF.

Viennent ensuite, les contrats de prestations de service : 2,6M€ (10% des DRF), l'entretien et la maintenance des bâtiments et biens mobiliers pour 1,4M€ (5% des DRF) et les fluides pour 1M€, soit 4% des DRF. Les autres dépenses représentent 9% des dépenses réelles de fonctionnement.

**REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT - BP 2024**



### 2.3.2. LES DEPENSES DE PERSONNEL : 15,1 M€

Le budget de la masse salariale est le poste de dépense de fonctionnement le plus élevé, il représente 56% des dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2024, soit **15 172 913€**.

Il se situe en dessous du ratio des collectivités de la même strate établi à 59.7% selon le dernier rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique publié en juillet 2023 ce qui traduit une bonne gestion de la masse salariale de la Ville.

Le Glissement Vieillessement Technicité (GVT) contribuant à une variation naturelle de la masse salariale, les mesures nationales unilatérales décidées en 2022 et 2023 et la prime de pouvoir d'achat versée à titre exceptionnel (156k€), pèsent lourdement sur les charges de personnel pour l'exercice 2024. Une restructuration de certains services (crèche des Goelands), le gel de postes budgétaires et la diminution des heures supplémentaires permettent à la Ville d'absorber ce choc et maîtriser le chapitre 012 en 2024 qui n'augmente que de 1%, soit + 87 534€.

Le défi que devra relever la Ville sera de maintenir une qualité de service tout en diminuant temporairement les charges de personnel. Il sera ainsi nécessaire de repenser l'organisation des services.

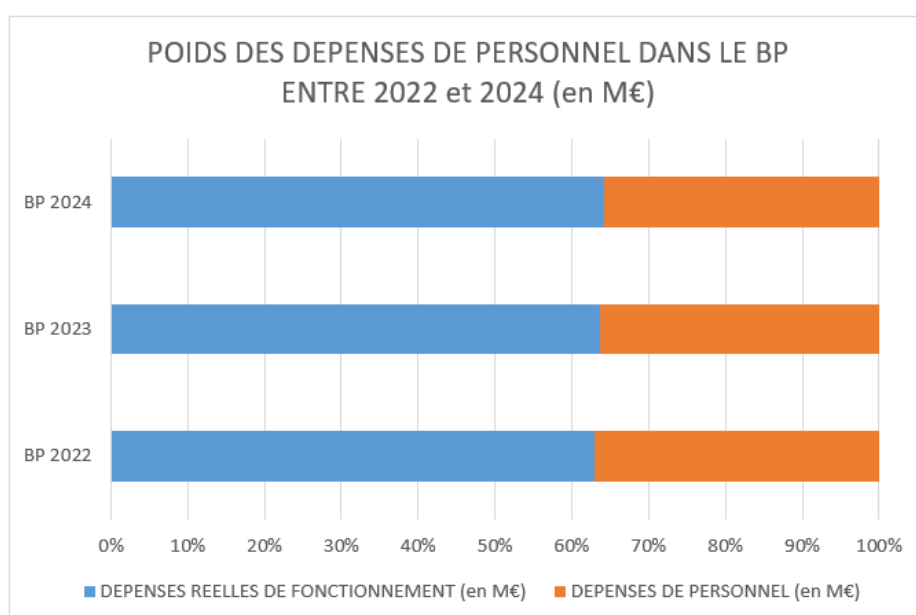
Il est à noter que, pour la deuxième année consécutive, le poids des charges de personnel diminue dans les dépenses réelles de fonctionnement.

#### EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

	BP 2022	BP 2023	BP 2024
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 058 734 €	26 343 676 €	27 285 871 €
DEPENSES DE PERSONNEL	14 766 200 €	15 085 379 €	15 172 913 €
<i>variation des dépenses de personnel</i>		2%	1%

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en M€)	25,06	26,34	27,29
DEPENSES DE PERSONNEL (en M€)	14,77	15,09	15,17

Poids des dépenses de personnel dans les DRF	59%	57%	56%
--	-----	-----	-----



### 2.3.3. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : 6M€

Le chapitre 011 affiche une augmentation de 6% en 2024 (+346 133.56€) qu'il convient « d'atténuer » au regards de plusieurs éléments :

- En cours d'exercice 2023, une décision modificative a augmenté les dépenses du chapitre 011 de 175k€, conséquence de l'augmentation du prix des fluides, de l'alimentation et des révisions de prix des contrats de prestation. De ce fait, si on compare l'évolution du chapitre 011 au « budgété » 2023, cela représente 3% d'augmentation réelle.

De nouvelles dépenses ou des augmentations très importantes sont apparues en 2024. Il s'agit principalement de :

- La location du parc de photocopieurs et imprimante – jusqu'alors géré en « acquisition » : + 40k€ sur la nature 6132
- Les achats de prestations de services « refacturables » : en particulier le marché de fabrication et de livraison des denrées alimentaires pour les structures petite-enfance, scolaires et périscolaires : + 138k€ sur la nature 6042
- Les contrats d'entretien et de maintenance qui connaissent une augmentation de 42% (+436k€). Les contrats seront examinés en 2024 afin d'optimiser ces dépenses.

Les autres dépenses sont globalement stables ou en diminution malgré une pression inflationniste toujours présente :

- Les dépenses de fluides (gaz, électricité...) devraient diminuer de 5% (-17k€)
- L'achat de matières premières et de fournitures se stabilise
- Les prestations de services (malgré l'augmentation de 20% de la nature 6042) diminuent de 2% (-62k€)
- Les fêtes et cérémonies diminuent de 21% (-49k€)
- Les impôts et taxes enregistrent une baisse de 39% (-39k€)

### 2.3.4. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE: 5,6 M€

En augmentation de 9% entre 2023 et 2024, il est important de préciser qu'une partie de ces charges sont « propres » à l'exercice 2024 et ne pèseront pas sur l'exercice 2025. Une autre partie s'impose à la collectivité sans possibilité d'en maîtriser les coûts.

- **LES CHARGES INCOMPRESSIBLES QUI S'IMPOSENT A LA VILLE : 4,6M€**

A elles deux les contributions du FCCT (4,3M€) et au BSPP (0,3M€) représentent 82% des dépenses du chapitre 65.

- La **contribution au fonds de compensation des charges territoriales** (FCCT) dont la partie « produits fiscaux » fait l'objet d'une actualisation annuelle en fonction du taux d'évolution des valeurs locatives foncières (pour mémoire +3.4% en 2022 et +7.1% en 2023) conformément à l'article L5219-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). En 2023, l'intégralité du FCCT « socle » a été neutralisée par des « mesures spécifiques ». Pour la Ville de Saint-Maurice, cela a représenté une économie de 226 770€ en 2023. Malgré cette mesure de solidarité territoriale, les charges du FCCT ont enregistré une augmentation de presque **300k€** en 2 ans (+7%). Pour 2024, le FCCT est attendu à 4 319 865€
- La **contribution au budget de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris** (BSPP) : Après une baisse de 3% en 2022, l'année 2023 a été marquée par une contribution « record » de 325k€, soit **50k€** de plus que sur l'exercice précédent. Pour 2024, ce dernier est attendu à 300 000€.

- **LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 0,1M€**

Hors subvention versée au groupement du personnel communal et sans compter les subventions exceptionnelles versées en 2023, les subventions aux associations locales ne diminueront pas. La Ville souhaite conserver son soutien envers les actions du tissu associatif local et ne souhaite pas diminuer cette enveloppe pour l'exercice à venir.

- **DES INDEMNITES «EXCEPTIONNELLES» ET DES « REGULARISATIONS » : 240 000€**

Ces charges ne seront plus présentes en 2025. Elles ne peuvent toutefois être considérées comme charges exceptionnelles au sens « comptable » de la M57 et s'inscrivent sur le chapitre 65 :

- Les non-valeurs : un montant important de créances à inscrire en non-valeur est attendu pour l'exercice 2024 afin d'apurer les comptes de tiers. Cela entraîne une augmentation de 15k€ sur la nature 6541 par rapport à l'exercice 2023.
- Les indemnités s'élevant à 225k€ pour le Capitole

Les autres charges du chapitre 65 (0,7M€) concernant les participations de la Ville ou des contributions obligatoires restent stables en 2024.

### 2.3.5. LES ATTENUATIONS DE PRODUITS: 309 000€

Ce chapitre enregistre essentiellement les reversements de fiscalité (FPIC et SRU). Son montant reste atone en 2024.

### 2.3.6. LES INTERETS DE LA DETTE : 45 000€

L'augmentation des taux directeurs pèse sur le remboursement des intérêts de la dette, notamment pour le prêt à taux variable contracté auprès de la Banque Postale. Le calcul des ICNE vient également alourdir le chapitre 66.

Pour 2024, le montant des charges financières est donc attendu à 45 083.47€.

### 2.3.7. LES CHARGES EXCEPTIONNELLES : 50 000€

Il s'agit des titres annulés sur exercice antérieur. Par prudence, il est prévu 50 000€.

### 2.3.8. LES DEPENSES D'ORDRE : 1,2 M€

Pour 2024, il s'agit des dépenses suivantes :

- 300 000€ au titre des dotations aux amortissements, mouvement comptable obligatoire qui permet de prendre en considération la dépréciation ou la dévalorisation de la collectivité. Une recette d'investissement du même montant doit permettre le renouvellement des biens et matériels.
- 899 707.46€ au titre du transfert du surplus des recettes de fonctionnement assurant l'équilibre réel du budget et permettant d'autofinancer une partie des investissements.

### 3 LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

Pour une meilleure lisibilité, les restes à réaliser (RAR) ont été directement inclus dans les montants du BP 2024. Pour cet exercice, il s'élèvent à :

- 1 094 126.65€ pour les dépenses
- 4 029 855.34€ pour les recettes

Soit un solde de RAR d'un montant de 2 935 728.69€ pour l'exercice 2024.

#### 3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

##### 3.1.1 VUE D'ENSEMBLE

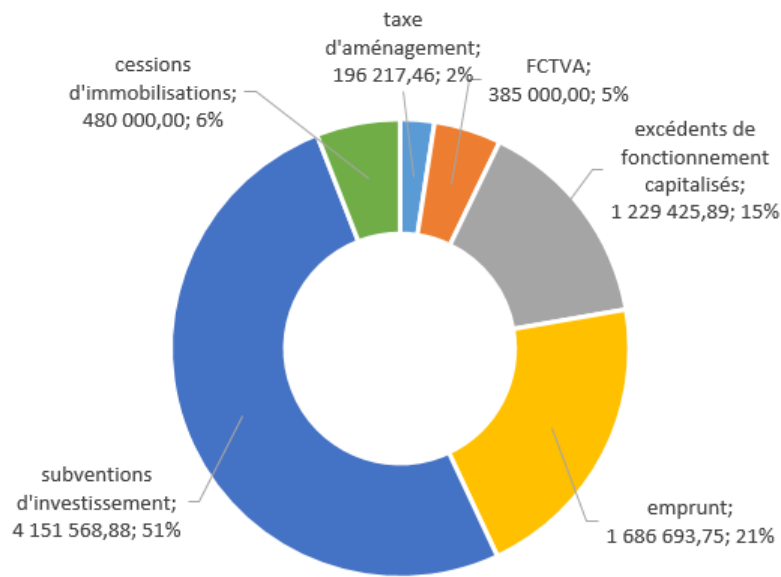
BUDGET PRIMITIF - EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022-2024 (en M€)			
	2022	2023	2024
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4,54	6,71	8,13
variation		48%	21%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5,91	4,72	1,20
variation		-20%	-75%
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>10,45</b>	<b>11,43</b>	<b>9,33</b>
variation		9%	-18%
RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00	0,00	0,00
variation		-	-
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10,45</b>	<b>11,43</b>	<b>9,33</b>
variation		9%	-18%

Pour 2024, l'augmentation des recettes réelles bénéficie des restes à réaliser 2023 d'un montant de 4M€, lui permettant de soutenir les dépenses d'investissement.

La baisse apparente des recettes d'investissement provient de la diminution des recettes d'ordre, du fait d'une diminution de l'autofinancement de la section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF - Recettes d'investissement					
Chapitre	2022	2023	2024	variation 2023/2024	en %
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 755 698,15	3 719 475,04	4 151 568,88	▲ 432 093,84	11,62%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000 000,00	1 000 000,00	1 686 693,75	▲ 686 693,75	68,67%
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 755 698,15</b>	<b>4 719 475,04</b>	<b>5 838 262,63</b>	<b>▲ 1 118 787,59</b>	<b>23,71%</b>
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	780 466,97	1 788 074,47	581 217,46	▼ -1 206 857,01	-67,49%
<i>dont 1068</i>	0,00	1 298 126,50	1 229 425,89	▼ -68 700,61	-5,29%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 000,00	2 000,00	0,00	▼ -2 000,00	-100,00%
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	200 000,00	480 000,00	▲ 280 000,00	140,00%
<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>782 466,97</b>	<b>1 990 074,47</b>	<b>2 290 643,35</b>	<b>▲ 300 568,88</b>	<b>15,10%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 538 165,12</b>	<b>6 709 549,51</b>	<b>8 128 905,98</b>	<b>▲ 1 419 356,47</b>	<b>21,15%</b>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 268 011,00	4 115 999,27	899 707,46	▼ -3 216 291,81	-78,14%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	644 500,00	600 000,00	300 000,00	▼ -300 000,00	-50,00%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>5 912 511,00</b>	<b>4 715 999,27</b>	<b>1 199 707,46</b>	<b>▼ -3 516 291,81</b>	<b>-74,56%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 450 676,12</b>	<b>11 425 548,78</b>	<b>9 328 613,44</b>	<b>▼ -2 096 935,34</b>	<b>-18,35%</b>
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	▲ 0,00	-
<b>TOTAL RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 450 676,12</b>	<b>11 425 548,78</b>	<b>9 328 613,44</b>	<b>▼ -2 096 935,34</b>	<b>-18,35%</b>

### REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT - BP 2024 + RAR



#### 3.1.2 LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS : 1,4 M€

Elles constituent une part des « ressources propres » de la Ville servant au calcul de l'autofinancement.

- **LA TAXE D'AMENAGEMENT : 196 000€**

En raison d'un ralentissement du marché immobilier, son montant reste atone en 2024. Le produit attendu est de 196 217.46€.

- **LE FCTVA : 385 000€**

Calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-1, son montant devrait se situer aux alentours de 385 000€, soit 35 000€ de plus qu'en 2023 puisque les dépenses d'investissement de l'année précédente ont été supérieures aux dépenses 2022.

#### 3.1.3 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 4,1 M€

Sur les 4,1M€ inscrits au budget 2024, 3,7M€ proviennent des restes à réaliser. Parmi toutes les subventions obtenues, les plus importantes sont les suivantes (inscrites pour leur solde) :

- **POUR LA REHABILITATION DU COSEC**

○ FONDS VERT	900 000€
○ FIM 2022	767 434€
○ AUTRE ORGANISMES	68 104€

➤ POUR LA REHABILITATION DE LA CRECHE DELACROIX

○ DSIL 2022	248 291€
○ DSIL 2021	123 288€

➤ POUR L'AMENAGEMENT D'UN CITY STADE DANS LES HOPITAUX

○ HOPITAUX	50 000€
○ AUTRES	100 000€

#### 3.1.4 LES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES : 1,2M€

Il s'agit des excédents des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement de l'exercice antérieur affectés au déficit d'investissement du même exercice, déduit du solde des restes à réaliser 2023. Le report du déficit 2023 étant inscrit en dépenses d'investissement au budget 2024, il est compensé partiellement par cette inscription au compte 1068. Il s'agit donc d'une « ressource propre » à la Ville mais dépendante du résultat antérieur.

Pour 2024, il a été inscrit une **recette au 1068 de 1 229 425.89€**.

#### 3.1.5 LES EMPRUNTS : 1,6M€

La Ville souhaite soutenir ses dépenses d'équipement 2024 en mobilisant un emprunt espéré à 1,6M€. Son faible endettement lui permet d'activer ce levier sans risquer un endettement important de la Ville.

## 3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

### 3.2.1 VUE D'ENSEMBLE ET REPARTITION

BUDGET PRIMITIF - EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022-2024 (en M€)			
	2022	2023	2024
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9,52	9,48	5,16
variation		0%	-46%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,16	0,16	0,00
variation		0%	-100%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>9,68</b>	<b>9,64</b>	<b>5,16</b>
variation		0%	-46%
RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,78	1,79	4,17
variation		-	-
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10,45</b>	<b>11,43</b>	<b>9,33</b>
variation		9%	-18%

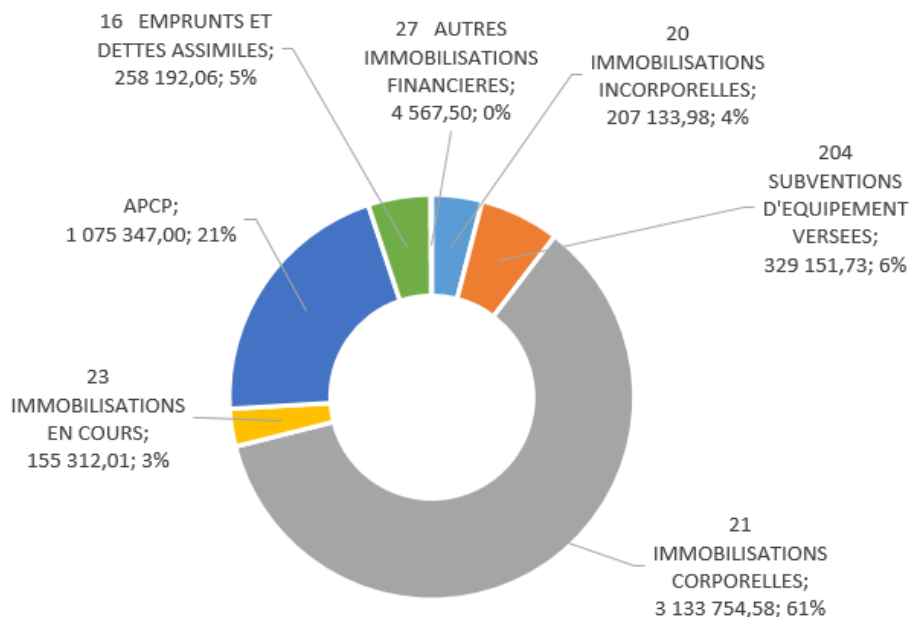
Pour 2024, les dépenses d'investissement sont fortement impactées par le résultat reporté d'investissement de 4,17M€. Il est à noter que cet impact est atténué par les recettes inscrites au compte 1068 – vu précédemment – pour 1 229 425.89€.

BUDGET PRIMITIF - Dépenses d'investissement					
Chapitre	2022	2023	2024	variation 2023/2024	en %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	522 334,48	608 263,68	207 133,98	▼ -401 129,70	-65,95%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	357 060,00	26 000,00	329 151,73	▲ 303 151,73	1165,97%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 845 496,01	6 973 393,67	3 133 754,58	▼ -3 839 639,09	-55,06%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	593 633,81	1 673 999,68	155 312,01	▼ -1 518 687,67	-90,72%
APCP			1 075 347,00	▲ 1 075 347,00	-
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>9 318 524,30</b>	<b>9 281 657,03</b>	<b>4 900 699,30</b>	<b>▼ -4 380 957,73</b>	<b>-47,20%</b>
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	202 000,00	202 000,00	258 192,06	▲ 56 192,06	27,82%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	4 567,50	▲ 4 567,50	-
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>202 000,00</b>	<b>202 000,00</b>	<b>262 759,56</b>	<b>▲ 60 759,56</b>	<b>30,08%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 520 524,30</b>	<b>9 483 657,03</b>	<b>5 163 458,86</b>	<b>▼ -4 320 198,17</b>	<b>-45,55%</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	155 000,00	155 000,00	0,00	▼ -155 000,00	-100,00%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	▲ 0,00	-
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>155 000,00</b>	<b>155 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>▼ -155 000,00</b>	<b>-100,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 675 524,30</b>	<b>9 638 657,03</b>	<b>5 163 458,86</b>	<b>▼ -4 475 198,17</b>	<b>-46,43%</b>
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	775 151,82	1 786 891,75	4 165 154,58	▲ 2 378 262,83	133,09%
<b>TOTAL DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 450 676,12</b>	<b>11 425 548,78</b>	<b>9 328 613,44</b>	<b>▼ -2 096 935,34</b>	<b>-18,35%</b>

En 2024, les principales dépenses d'investissement sont :

- Les immobilisations corporelles : 3,1M€
- Les APCP : 1 M€

## REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT - BP 2024



### 3.2.2 LES APCP : 1M€

#### - LA CRECHE DELACROIX

La réhabilitation de la crèche DELACROIX s'achèvera à l'été 2024. L'augmentation des prix et les aléas de chantier obligent à revoir à la hausse l'enveloppe de l'autorisation de programme (+8%). De 1 650 000€, l'opération passe à 1 778 744€. Les crédits de paiement sont également modifiés selon le tableau prévisionnel ci-dessous :

Autorisation de Programme N° 2021103

REHABILITATION DE LA CRECHE DELACROIX

	MONTANT DE L'AP	CREDIT DE PAIEMENT			
		2022	2023	2024	2025
Situation antérieure Délib. 2023-477	1 650 000,00	58 247,00	800 000,00	791 753,00	0,00
Actualisation	128 744,00	-13 598,73	-59 603,29	198 247,00	3 400,00
Situation après actualisation	1 778 744,00	44 648,27	740 396,71	990 000,00	3 400,00

#### - LA RENOVATION DU COSEC

L'enveloppe prévue pour le programme de rénovation du COSEC est modifiée ainsi pour l'exercice 2024. Il est prévu un redéploiement des crédits selon le tableau prévisionnel ci-dessous :

	MONTANT DE L'AP	CREDIT DE PAIEMENT			
		2022 et précédents	2023	2024	2025
Situation antérieure Délib. 2023-477	4 370 000,00	107 610,00	123 000,00	1 000 000,00	3 139 390,00
Actualisation	0,00	16 383,50	-47 066,18	-900 000,00	930 682,68
Situation après actualisation	4 370 000,00	123 993,50	75 933,82	100 000,00	4 070 072,68

### 3.2.3. LES AUTRES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 3,8 M€

Parmi les plus importantes, on peut noter :

AU CHAPITRE 20 :

- Sécurité et performance du réseau informatique 35 720€
- Etudes de sécurité 31 000€

AU CHAPITRE 204

- La participation aux travaux de la piscine de Charenton 250 000€
- La participation au budget d'investissement du BSPP 52 000€

AU CHAPITRE 21 :

- L'aménagement d'un CITY STADE au sein des hôpitaux de St Maurice 302 000€
- Le réaménagement du local des Espaces verts 175 000€
- La poursuite du plan de sobriété 151 000€
- L'ossuaire 118 000€
- Le remplacement de la passerelle de l'abreuvoir (RAR) 116 676€
- Travaux et installations de voirie 173 000€
- La vidéoprotection (dont 90k€ RAR) 150 000€
- La poursuite du plan de mise en accessibilité 63 000€
- Le du « plan vélo » 50 000€

### 3.2.3 LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE : 0,2M€

Pour 2024, compte tenu de l'obtention espéré d'un nouveau prêt, le remboursement du capital de la dette est attendu à 258 192,06€

## FOCUS SUR LA DETTE

### SYNTHESE DE LA DETTE

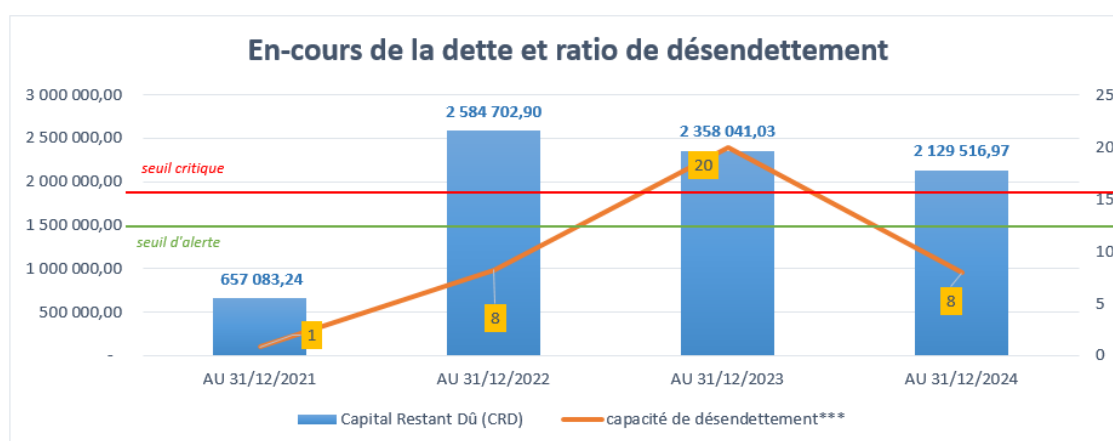
	AU 31/12/2021	AU 31/12/2022	AU 31/12/2023	AU 31/12/2024
nombre d'emprunts	2	7	7	7
<i>dont emprunts à taux fixe</i>	2	6	6	6
<i>dont emprunts à taux variables</i>	0	1	1	1
nombre de prêteurs	2	4	4	4
<i>nombre d'emprunts détenus à la CAISSE D'EPARGNE</i>	0	1	1	1
<i>nombre d'emprunts détenus à la CDC</i>	0	2	2	2
<i>nombre d'emprunts détenu au CREDIT AGRICOLE</i>	1	2	2	2
<i>nombre d'emprunts détenu à la BANQUE POSTALE</i>	1	2	2	2
Capital emprunté	1 270 877,11	3 399 440,11	3 399 440,11	3 399 440,11
<i>dont capital emprunté auprès de la CAISSE D'EPARGNE</i>	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
<i>dont capital emprunté auprès de la CDC</i>	0,00	328 563,00	328 563,00	328 563,00
<i>dont capital emprunté auprès du CREDIT AGRICOLE</i>	670 877,11	1 670 877,11	1 670 877,11	1 670 877,11
<i>dont capital emprunté auprès de la BANQUE POSTALE</i>	600 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
taux moyen	non disponible	non disponible	1,63%	1,62%
<i>dont taux moyen des emprunts à taux fixe</i>	non disponible	non disponible	1,19%	1,19%
<i>dont taux moyen des emprunts à taux variables</i>	non disponible	non disponible	4,25%	4,21%
Capital Restant Dû (CRD)	657 083,24	2 584 702,90	2 358 041,03	2 129 516,97
durée de vie résiduelle (en années)*	11	21	20	19
durée de vie moyenne (en année)**	1	7	6	6
épargne brute	803 176	314 060	-404 513	267 573
capacité de désendettement***	1	8	20	8

\*durée de vie résiduelle = durée restant avant l'extinction totale de la dette

\*\*durée de vie moyenne = durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital de la dette compte tenu de son amortissement

\*\*\*capacité de désendettement = nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette en y consacrant toute l'épargne brute (seuil d'alerte: entre 10 et 12 ans; seuil critique > 15 ans)

Grace à l'épargne brute qu'elle dégage en 2024, la Ville restaure sa capacité de désendettement. Même en ayant recours à un nouvel emprunt, son ratio de désendettement, de 8 années, reste en dessous du seuil d'alerte (12 ans)



## BUDGET ANNEXE : LEG SERGE CAS

Pour l'exercice 2024, il est proposé de mobiliser une partie des legs de M. Serge CAS conformément à ses volontés, à savoir le financement d'œuvres sociales et de dépenses consacrées aux personnes âgées à hauteur de près de 350 000€

### **Il est proposé aux membres du Conseil municipal de :**

- Approuver, par chapitre le budget primitif principal de la Ville pour l'année 2024 équilibré en fonctionnement et en investissement à hauteur de 28 485 578,64€ en dépenses et en recettes de fonctionnement et 9 328 613,44€ en dépenses et en recettes d'investissement
- Approuver, par chapitre le budget primitif du budget annexe LEG SERGE CAS pour l'année 2024 équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 850 000€
- Autoriser Le Maire à effectuer des virements de crédits entre chapitre au sein de la même section et à l'exception du chapitre 012 à hauteur de 7,5%